

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2024

18

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 mars 2024
Convocation du : 07 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Adoption du Budget Primitif 2024

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Elodie BreLOT, Sébastien Renevier, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Philippe Casamayor.

Représentés :

Catherine Barcellino a donné procuration à Sergio Mancini
Valérie Berger a donné procuration à Caroline Terrier
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Véronique Cortinovis
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Patrick Tholon a donné procuration à Annick Pantel
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Elodie BreLOT.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 15 février 2024 ;

Il est exposé au Conseil Municipal que le budget primitif du budget principal pour 2024 poursuit la politique d'investissement de la municipalité et s'équilibre de la manière suivante, avec intégration des résultats 2024 :

En fonctionnement : 7 961 467,99 € en dépenses et en recettes

En investissement : 9 653 198,67 € en dépenses et en recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AVEC 20 VOIX POUR ET 03 ABSTENTIONS,**

ADOpte le Budget Primitif 2024 principal établi en conformité avec la nomenclature M57.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline Terrier
Caroline TERRIER,
Maire de Beynost

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

CADRE GENERAL

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site de la ville.

Le budget (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de 2 instances : le Maire et le comptable public ; il existe 2 types de comptes : compte administratif (Maire) et **compte de gestion** (Comptable public).

A la séance du conseil municipal lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

Le budget primitif a été voté par le conseil municipal le 14 mars 2024.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, spécialité, unité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépense inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été élaboré avec la volonté :

- De maîtriser les recettes de fonctionnement pour faire face à l'inflation et plus particulièrement aux augmentations des fluides,
- De maintenir les dépenses de fonctionnement autant que possible au vu de l'augmentation du patrimoine de la commune,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De poursuivre la politique active de demande de subventions auprès des partenaires publics (Département, Région, Etat, Europe) pour continuer à garder un haut niveau d'investissement.

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités aux élus, aux subventions versées aux associations, aux intérêts d'emprunts,

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 3 100 000 € pour un effectif au 01.01.2024 de 83 agents.

Le budget des dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 7 961 467,99 €, soit une diminution de 1% des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2024 qui s'explique par :

- Une diminution des charges à caractère générale malgré la fin du bouclier tarifaire sur coût de l'électricité et la hausse des coûts de prestations de

service grâce à une gestion raisonnée et responsable des deniers publics par les différents services de la collectivité.

- Une légère hausse de la masse salariale en conséquence des créations de postes (PM et urbanisme), 2 tuilages et l'attribution pour tous les agents de 5 points d'indice majoré.
- Intérêts de la dette en diminution, la commune n'ayant que 2 emprunts,
- La commune tient à maintenir le dynamisme de la vie associative et son rôle essentiel auprès des Beynolanes et des Beynolans pour 2024.
- La subvention versée au CCAS est augmentée de 10 K€ pour l'année 2024.

Les amortissements des investissements sont à la hausse pour 2024 en prévision du prorata temporis prévu par le passage en M57.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Évolution en valeur	Évolution en %
011	Charges à caractère général	2 264 000,00	2 166 480,55	- 97 519,45	-4%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 000 000,00	3 100 000,00	100 000,00	3%
014	Atténuations de produits	350 000,00	320 000,00	- 30 000,00	-9%
65	Autres charges de gestion courante	806 600,00	813 361,80	6 761,80	1%
66	Charges financières	132 000,00	109 469,70	- 22 530,30	-17%
67	Charges spécifiques	29 000,00	10 000,00	- 19 000,00	-66%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00	-	- 3 000,00	-100%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		6 584 600,00	6 519 312,05	- 65 287,95	-1%
022	Dépenses imprévues	358 581,09	-	- 358 581,09	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	642 994,58	800 000,00	157 005,42	
023	Virement à la section d'investissement	-	642 155,94	642 155,94	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 586 175,67	7 961 467,99	375 292,32	

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, petite enfance, club ados, ...), de la participation de la CAF, des remboursements d'indemnités journalières, des impôts, des dotations, ...

Le budget des recettes de fonctionnement 2024 s'élève à 7 961 467,99 €, soit une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 7 % par rapport au BP 2023. Cela s'explique par :

- La prévision augmentation des bases nationale d'imposition de 3,9%
- L'augmentation des recettes de prestation de service due à l'augmentation des usagers (club ados, restaurant scolaire...)
- Augmentation des dotations et participations qui comprennent la participation CAF, DC RTP (Dotation de compensation de la réforme de la

taxe professionnelle), FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), dotation de compensation, dotation forfaitaire...

Le chapitre 042 comprend la reprise des amortissements d'études passées à tort car suivies de travaux et les reprises de subvention d'investissement.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Évolution en valeur	Évolution en %
013	Atténuations de charges	50 000,00	35 000,00	- 15 000,00	-30%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	490 000,00	565 700,00	75 700,00	15%
73	Impôts et taxes	2 213 370,00	2 204 184,00	- 9 186,00	0%
731	Fiscalité locale	3 320 000,00	3 630 000,00	310 000,00	9%
74	Dotations et participations	745 651,00	893 651,00	146 349,00	20%
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	30 600,00	- 24 400,00	-44%
78	Reprise aux amortissements et aux provisions	3 000,00	-	- 3 000,00	-100%
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		6 877 021,00	7 359 135,00	480 463,00	7%
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>11 757,50</i>	<i>102 332,99</i>	<i>90 575,49</i>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	778 397,17	500 000,00	- 278 397,17	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 667 175,67	7 961 467,99	294 292,32	

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de biens mobiliers et immobiliers, de matériel divers (informatique, mobilier scolaire, ...), de véhicules, d'études et travaux, ...

Ces dernières faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 9 653 198,67 €, comprenant les restes à réaliser de 2023 pour un montant de 2 354 716,18 €. Les crédits sont répartis ainsi :

Opération	Désignation	RAR 2023	BP 2024	Total
262	FONCIER	1 283 108,00	10 000,00	1 293 108,00
285	MAIRIE ET ABORDS	62 464,15	615 000,00	677 464,15
314	VILLA MONDEROUX ET PARC	69 372,73	24 500,00	93 872,73

<i>Opération</i>	<i>Désignation</i>	<i>RAR 2023</i>	<i>BP 2024</i>	<i>Total</i>
351	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	67 328,88	228 390,00	295 718,88
357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	2 700,00	122 932,00	125 632,00
369	INFORMATIQUE	107 156,20	91 418,00	198 574,20
370	CIMETIERE	-	70 000,00	70 000,00
375	AMENAGEMENT URBAIN	49 038,00	145 000,00	194 038,00
378	COMPLEXE DU MAS DE ROUX	25 588,74	-	25 588,74
383	SECURITE	6 436,72	70 500,00	76 936,72
393	SALLE SPORTIVE ARBRE ROUX	1 707,10	-	1 707,10
394	CENTRE PERISCOLAIRE	159 997,72	1 387 891,89	1 547 889,61
398	AMNGT LIEU DIT LES BOTTES	36 736,43	-	36 736,43
402	GARAGE OSCAR	-	1 000 000,00	1 000 000,00
404	ECOLE	49 680,06	788 700,00	838 380,06
409	AMENGT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	382 296,09	500 000,00	882 296,09
410	REQUALIFICATION DE LA RD 1084	14 610,00	100 000,00	114 610,00
411	CARREFOUR DES ACACIAS	518,10	-	518,10
412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	35 977,26	15 000,00	50 977,26
504	CRECHE - RPE	-	76 550,00	76 550,00
505	ECLAIRAGE PUBLIC	-	570 000,00	570 000,00
508	EQUIPEMENT ET MATERIEL	-	55 227,92	55 227,92
512	RESTAURANT SCOLAIRE	-	31 700,00	31 700,00
517	MAISON DELORME	-	30 000,00	30 000,00
<i>Total des dépenses affectées à une opération d'investissement</i>		<i>2 354 716,18</i>	<i>5 932 809,81</i>	<i>8 287 525,99</i>
13	Subventions d'investissement (hors 138)		263 118,00	263 118,00
16	Emprunts et dettes assimilées		680 221,69	680 221,69
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		36 332,99	36 332,99
041	Opérations d'ordre patrimoniales		386 000,00	386 000,00
<i>Total des dépenses non affectées à une opération d'investissement</i>		<i>-</i>	<i>1 365 672,68</i>	<i>1 365 672,68</i>
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 354 716,18	7 298 482,49	9 653 198,67

Le programme d'investissement est ambitieux mais répondant aux besoins de la commune :

- Beynost étant une commune en 2^{ème} couronne de la Métropole de Lyon, une grosse pression foncière s'exerce sur le territoire impliquant la création de nouveaux logements notamment sociaux dans le cadre de la loi SRU et la création d'un cœur de ville : requalification de la friche garage Oscar, création d'une centralité en lieu et place du magasin Lidl actuel.
- Le développement des services publics pour répondre aux besoins des Beynolans et au développement démographique de la commune : nouveau centre périscolaire, construction d'une extension de l'école maternelle...
- Amélioration des infrastructures existantes en faveur de la transition écologique : étude de panneaux photovoltaïque sur la toiture du complexe, rénovation énergétique du Pôle Petite Enfance, la réfection de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, sécurisation des déplacements et incitation à la mobilité active avec la requalification de la RD 1084.

Pour une meilleure gestion financière des grosses opérations d'investissements à venir, il est nécessaire de voter des AP/CP qui se composent ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme pour toute sa durée : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

<i>Libellé AP</i>	<i>Montant de l'AP</i>	<i>CP 2024</i>	<i>CP 2025</i>	<i>CP 2026</i>	<i>CP 2027</i>
TRAVAUX MAIRIE ET ABORDS	1 615 000,00	615 000,00	1 000 000,00		
CONSTRUCTION CENTRE PERISCOLAIRE	3 315 000,00	1 387 891,89	1 927 108,11		
GARAGE OSCAR	2 500 000,00	1 000 000,00	1 200 000,00	300 000,00	
AMENAGEMENT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	1 300 000,00	500 000,00	800 000,00		
REQUALIFICATION DE LA RD 1084	8 900 000,00	100 000,00	2 000 000,00	3 300 000,00	3 500 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	1 570 000,00	570 000,00	500 000,00	500 000,00	

Les recettes d'investissement correspondent à la taxe d'aménagement liée aux permis de construire, le fond de compensation de la TVA, les subventions liées aux projets (département, région, ...), emprunt, ...

Pour financer ses investissements à venir, la commune cherche activement des possibilités de financements par le biais d'organismes subventionneurs. Ainsi, la commune attend 1 284 K€ de subvention (reports 2023 sur 2024).

De nouvelles demandes seront encore effectuées en 2024.

Les subventions attendues sont liées au renouvellement et à l'augmentation du Fond Vert par l'Etat mais aussi aux différents dispositifs de subventions de la Région, du Département, de la CAF, mais aussi aux fonds de concours de la CCMP. Ainsi c'est 50 % du montant des travaux qui pourrait être financé pour les projets de la requalification de la RD 1084, de l'éclairage public...

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 9 653 198,67 €, comprenant les restes à réaliser de 2023 pour un montant de 1 284 504,00 €. Les crédits sont répartis ainsi :

<i>Opération</i>	<i>Désignation</i>	<i>RAR 2023</i>	<i>BP 2024</i>	<i>Total</i>
285	MAIRIE ET ABORDS	81 794,00	37 800,00	119 594,00
314	VILLA MONDEROUX ET PARC	68 435,00	0,00	68 435,00
357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	173 229,00	0,00	173 229,00
370	CIMETIERE	24 000,00	24 000,00	48 000,00
383	SECURITE	17 736,00	0,00	17 736,00
394	CENTRE PERISCOLAIRE	150 000,00	0,00	150 000,00
402	GARAGE OSCAR	350 000,00	0,00	350 000,00
404	ECOLE	99 600,00	150 000,00	249 600,00
411	CARREFOUR DES ACACIAS	32 210,00	0,00	32 210,00
412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	287 500,00	0,00	287 500,00
<i>Total des recettes affectées à une opération d'investissement</i>		<i>1 284 504,00</i>	<i>211 800,00</i>	<i>1 496 304,00</i>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 281 441,34	4 281 441,34
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 853 297,39	1 853 297,39
16	Emprunts et dettes assimilées		260 000,00	260 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		800 000,00	800 000,00
041	Opérations d'ordre patrimoniales		320 000,00	320 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		642 155,94	642 155,94
<i>Total des recettes non affectées à une opération d'investissement</i>		<i>-</i>	<i>8 156 894,67</i>	<i>8 156 894,67</i>

Opération	Désignation	RAR 2023	BP 2024	Total
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 284 504,00	8 368 694,67	9 653 198,67

III- Emprunts et l'encours de la dette

La commune dispose actuellement de deux emprunts :

Emprunts	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt (€)	Remboursements 2023		Capital restant dû au 01.01.2024
			Capital	Intérêts	
CA CIB (ex.BFT)	2013 à 2028	1 000 000	52 631,00	10 891,51	263 166,00
C.A. Centre-Est	2019 à 2039	8 000 000	367 590,69	101 414,79	6 389 750,43
Total		9 000 000	420 221,69	112 306,30	6 652 916,43

* Montant rectifié par rapport au ROB 2023

L'encours total de la dette au 01.01.2024 s'élève à 6 652 916,43 € soit 1 333 €/habitant. Cet encours est élevé puisqu'un emprunt a été contracté en 2019, il diminuera d'année en année proportionnellement au capital restant dû.

Le ratio de désendettement (capital restant dû/épargne brute) est de 3,4 pour Beynost au 31.12.2023. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement l'encours de sa dette grâce à son autofinancement.

C'est par ce ratio aussi que le Gouvernement a décidé de suivre les collectivités dont l'endettement n'est pas maîtrisé, en fixant le seuil critique entre 10 et 12 ans.